

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL

Du Conseil intercommunal du SIDERE

Présidence : M. Luc Pellet

Séance ordinaire du 22 mars 2023

Considérant que le préavis N° 17/2021-2026 du Comité de direction du SIDERE concernant :

une demande de crédit de CHF 220'000.00 pour lutter contre les moules invasives

a été porté régulièrement à l'ordre du jour

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DU SIDERE

- vu le préavis N° 17/2021-2026 du Comité de direction du SIDERE
- entendu les rapports des commissions chargées d'étudier cet objet

Décide

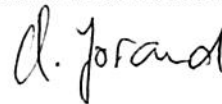
- d'accorder au Comité de direction un crédit de CHF 220'000.00 TTC afin de procéder aux travaux décrits
- d'autoriser le Comité de Direction à emprunter la somme de CHF 220'000.00 TTC auprès d'un organisme bancaire de la place aux meilleures conditions du moment
- d'amortir cette somme sur une durée de 10 ans

Ainsi délibéré en séance ordinaire du 22 mars 2023

Le Président
Luc Pellet



La secrétaire
Claire-Lise Jorand



"Conformément aux articles 112 et SS LEDP : La demande de référendum doit être annoncée par écrit au Préfet dans lequel l'association a son siège dans un délai de 10 jours qui suivent la publication dans la feuille des avis officiels ou l'affichage au pilier public"